

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
de la Haute-Savoie

 Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.042 Séance du **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 1^{er} avril 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

3 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE
Martine PARRET à Martine GAUD-DAVIET,

3 absents :

Mme PAILLASSON, MM. ALPSTEG, et RIBOURDOUILLE

OBJET : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2025

La commission « Événements - Vie Associative » s'étant réunie le 20 février 2025, les attributions de subventions aux associations sont proposées comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES				
Nom de l'association	Subvention accordée en 2024 en €	Subvention demandée en 2025 en €	Provision affiches en €	Subvention proposée pour 2025 en €
Union Sportive de Vétraz Monthoux	25.000,00	25.000,00	450,00	25.000,00
Club Gymnique de Vétraz-Monthoux	1.000,00	1.000,00	450,00	1.000,00
Entente pongiste d'Ambilly section VM	0,00	2.000,00	450,00	0,00
Judo Club de Gaillard antenne VM	2.500,00	3.500,00	450,00	2.500,00
Vétraz-ADAC Haute Savoie	3.400,00	3.400,00	450,00	3.400,00
La Farand'iole	800,00	1.000,00	450,00	1.000,00
Ateliers dansants de la Colline	1.000,00	0,00	450,00	0,00
Association Capoeira Angola	0,00	0,00	450,00	0,00
Le Petit Conservatoire de Danse	0,00	0,00	450,00	0,00
Source Essence	0,00	0,00	450,00	0,00
Amicale de Pétanque Vétrazienne	0,00	0,00	450,00	0,00
Les Monte Tout	0,00	0,00	450,00	0,00
TOTAL SPORT	32.700,00			32 900,00

N°2025.042

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS				
Nom de l'association	Subvention accordée en 2024 en €	Subvention demandée en 2025 en €	Provision affiches en €	Subvention proposée pour 2025 en €
Harmonie municipale	7.000,00	10.000,00	450,00	7.000,00
Imagine	1.000,00	0,00	450,00	0,00
Club de la Colline	2.500,00	3.500,00	450,00	3.500,00
Scrapatouille 74	600,00	600,00	450,00	600,00
UNC Alpes section VM	4.000,00	3500,00	450,00	3.500,00
Handiscret VM	0,00	0,00	450,00	0,00
ACCA LA CHASSE VM	0,00	0,00	450,00	0,00
Amicale du personnel	0,00	0,00	450,00	0,00
Les Amis du Four	700,00	2.463,00	450,00	2.000,00
Vétraz Animation	0,00	0,00	450,00	0,00
Fils & patch	0,00	0,00	450,00	0,00
Easy English	0,00	0,00	450,00	0,00
Parcours PMA et nous	1.000,00	0,00	450,00	0,00
Le Tour des Mémères	0,00	0,00	450,00	0,00
Amicale Voyages et Loisirs de Monthoux	0,00	0,00	450,00	0,00
APIS	0,00	0,00	450,00	0,00
Diaspora Africaine du Grand Genève	0,00	7.750,00	450,00	0,00
P&C Handicap	0,00	0,00	450,00	0,00
TOTAL CULTURE	16.200,00			17.600,00

ASSOCIATIONS SOCIALES / HUMANITAIRES / DEV. DURABLE				
Nom de l'association	Subvention accordée en 2024 en €	Subvention demandée en 2025 en €	Provision affiches en €	Subvention proposée pour 2025 en €
Les Félines des Cimes - Fillinges	700,00	400,00	-	400,00
TOTAL SOCIAL				400,00
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES (hors affiches et provisions)				50.900,00

PROVISIONS				
Provision pour demandes à venir ou subventions exceptionnelles	5.000,00	-	-	5.000,00
Remboursement des affiches	2.000,00	-	13.500,00	2.000,00
TOTAL PROVISIONS			13.500,00	7.000,00
TOTAL GENERAL			13.500,00	57.900,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : VALIDE les montants des subventions de fonctionnement ci-dessus présentés ;

N°2025.042

ARTICLE 2 : AUTORISE l'attribution et le versement de la subvention à l'US Vétraz d'un montant de 25 000,00 € correspondant à la subvention annuelle :

- ↳ conditionnée à la signature d'une convention d'objectifs, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure ;
- ↳ et, dans la limite de 5 000,00 € sur l'année civile, de la prise en charge de factures liées à l'animation des enfants des trois écoles vétraziennes sur le temps périscolaire ;

ARTICLE 3 : PRECISE que l'attribution de la provision accordée pour les affiches « sucette », A3 et flyers, est versée pour remboursement sur facture dans la limite du montant alloué de 450,00 €. Le montant provisionné de 2.000,00 € pour cette dépense correspond au montant moyen mobilisé annuellement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/04/2025

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 15 avril 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.